



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION



Partenariat
Mondial
pour une coopération efficace
au service du développement



RAPPORT PAYS DU DIALOGUE D'ACTION 2021 - TOGO

PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPERATION EFFICACE AU
SERVICE DU DEVELOPPEMENT (PMCED)



S.E.M. FAURE E. GNASSINGBÉ
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Sommaire

I	Avant-Propos	5
II	Méthodologie	6
III	Les résultats du Dialogue d'action 2021	7
IV	Défis clés en matière d'efficacité	10
V	Possibilités	11
VI	Actions clés	12
VII	Enseignements tirés et bonnes pratiques	13
VIII	Recommandations	14



Ce document interactif a été optimisé pour une utilisation sur les ordinateurs et les tablettes en orientation portrait. Pour revenir à la table des matières à tout moment, veuillez taper ou cliquer sur le symbole de la main (à droite) situé dans les marges de chaque page.





Avant-propos

Dans le cadre de la mobilisation de ressources nécessaires et suffisantes pour le financement de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 élaborée sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, le Togo a volontairement souscrit à l'exercice du dialogue d'action 2021 du partenariat mondial.

Ledit dialogue initié par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) a permis au gouvernement, aux faitières de la société civile, au secteur privé et aux partenaires techniques et financiers de faire l'état des lieux des progrès réalisés, d'identifier les défis liés à l'efficacité de la coopération puis de s'accorder sur des actions nécessaires à mettre en œuvre pour assurer une coopération efficace.

Le dialogue a réuni environ quatre-vingt-dix participants venant des différents groupes d'acteurs au développement.

Le gouvernement renouvelle sa gratitude à tous les acteurs au développement en général pour leur disponibilité et leurs appuis constants au processus de développement du Togo et au Programme des nations unies pour le développement (PNUD) pour son accompagnement dans l'organisation de ce dialogue.

Le gouvernement réitère son appel à l'ensemble des acteurs au développement à intensifier leurs actions en vue de répondre efficacement aux enjeux et défis de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).



Methodologie

Le dialogue d'action s'est déroulé en trois phases notamment :

Phase 1 : des réunions préparatoires au dialogue ont eu lieu avec les groupes de personnes ressources identifiées.

Dans le cadre de travaux préparatoires au dialogue, des discussions ont eu lieu de façon parallèle avec des personnes ressources, notamment de l'administration publique (ministères, institutions de la République, mairies et universités), des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et des organisations de la société civile.

Ces travaux ont été l'occasion de faire le bilan de la coopération au développement en identifiant les progrès enregistrés, les défis relevés et les actions clés à mener pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement.

Ces rencontres ont permis de disposer des projets de rapports du dialogue par groupes d'acteurs qui ont fait l'objet de consolidation pour en sortir un rapport pays préliminaire.

Phase 2 : une réunion intégrée avec l'ensemble des groupes de personnes ressources.

La version préliminaire du rapport pays obtenue à l'issue de la phase 1 a été présentée à l'ensemble des groupes de personnes ressources à une réunion intégrée. Des observations et contributions ont été recueillies en vue de consolider le rapport. Cette importante activité a permis de passer en revue les résultats issus des dialogues parallèles des groupes de parties prenantes. Cette occasion a permis d'harmoniser les compréhensions afin de faciliter le suivi des recommandations favorables à un partenariat plus inclusif.

Phase 3 : Validation du rapport pays provisoire

Le rapport pays provisoire issu de la phase 2 a été présenté à tous les acteurs au développement pour validation. Cette phase de validation nationale a permis d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs au développement aux conclusions du dialogue.



III- Les résultats du Dialogue d'action 2021

La coopération au développement au Togo est en constante évolution compte tenu de la nouvelle dynamique insufflée en 2020 avec l'adoption de la nouvelle feuille de route gouvernementale 2020-2025, l'appropriation de cette feuille de route par les acteurs au développement, le développement de nouveaux partenariats et la dynamisation des cadres déjà existants.

L'avènement de la pandémie relative à la COVID 19 a été un catalyseur pour le renforcement de la coopération avec les acteurs au développement. Elle a permis :

- L'affirmation par le gouvernement de son leadership dans la coordination des actions de coopération pour la mobilisation des ressources financières et humaines suffisantes;
- L'accélération des réformes dans le cadre de la gestion des finances publiques ;
- L'amélioration de la flexibilité de la plupart des partenaires au développement dans l'allocation des ressources, notamment la réorientation des ressources vers le secteur de la santé ;
- L'augmentation des appuis budgétaires et la transformation de certains projets en appui budgétaire ;
- Le renforcement de la coopération internationale ;
- La remise des ODD au centre du développement en mettant en exergue leur caractère interconnecté et international.

Concernant les ONG, la pandémie à la COVID-19 et ses mesures restrictives ont eu un impact négatif majeur sur leurs activités au Togo. En effet, la suspension des activités

de grands regroupements sur le territoire national en 2020 et la baisse du financement international dans des secteurs autres que celui de la santé sont les principales causes du ralentissement des activités des ONG.

Pour le suivi de la mise en œuvre des principes¹ de l'efficacité de l'aide, on note pour les quatre principes une avancée notable par rapport à 2018, année de la dernière enquête PMCED.

Appropriation par les pays

Dans la perspective de l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030 et avec la crise sanitaire qui a eu des répercussions sur les économies, le gouvernement a adopté en octobre 2020 un nouveau plan stratégique quinquennal dénommé « feuille de route gouvernementale 2025 » visant à faire du Togo un pays en paix et une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Cette feuille de route a fait objet de vulgarisation et de sensibilisation par le gouvernement auprès de tous les acteurs. Ce qui a permis à ces derniers d'être en phase avec les nouvelles priorités du gouvernement à travers la révision de leurs cadres de coopération et stratégies pays pour leur alignement avec la feuille de route.

En ce qui concerne l'utilisation des systèmes de passation de marchés publics, les partenaires techniques et financiers relèvent des insuffisances relatives à la lourdeur des procédures d'où leur manque d'engagement pour l'utilisation desdits systèmes.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'Etat poursuive la mise en œuvre

¹ Appropriation par les pays, se concentrer sur les résultats, Alliances inclusives, Transparences et reddition de comptes mutuelles



des réformes pour corriger ces insuffisances en se basant sur les recommandations des évaluations « Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) ».

Se concentrer sur les résultats

Le développement des statistiques occupe une place importante dans le programme du gouvernement. En témoigne la mutation de la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale en Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS-I), l'élaboration de la deuxième génération de la stratégie en cours d'exécution et l'institution d'une formation en planification, suivi évaluation et statistique pour doter les ministères des ressources humaines qualifiées dans ce domaine.

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, l'INSEED réalise des activités de production et de diffusion de données statistiques pour les besoins du Gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

Dans la perspective de disposer suffisamment de données statistiques pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route, il s'avère nécessaire d'institutionnaliser des enquêtes sectorielles et des collectes de données administratives pour disposer des données fiables.

Alliances inclusives

La collaboration entre le gouvernement et ses partenaires se renforce notamment à travers l'implication de tous les acteurs dans

le processus d'élaboration des cadres de coopération ou stratégies pays.

Pour le secteur privé, on note la mise en place du cadre de concertation Etat-Secteur Privé ainsi que la nomination du Secrétaire exécutif.

Concernant les organisations de la société civile (OSC), les réformes devant conduire à la création d'un cadre de concertation Etat-OSC sont en cours. On note entre autres l'adoption du projet de décret fixant les conditions de coopération entre les organisations non gouvernementales et le Gouvernement.

Transparence et reddition de comptes mutuelle

Il faut souligner :

- Les revues conjointes de projets et programmes de développement ;
- L'implication du gouvernement dans l'actualisation ou l'élaboration des cadres de coopération et stratégies pays des partenaires techniques et financiers pour répondre aux défis d'alignement, de prévisibilité et de déliement de l'aide (cadre de coopération avec le Système des Nations Unies, l'Allemagne, l'Union Européenne, la Banque mondiale).

Par ailleurs, il est noté des difficultés du gouvernement à collecter les données financières auprès des Organisations de la société civile (OSC) et des partenaires techniques et financiers.

Cependant, les OSC ont réaffirmé leur disponibilité à fournir au gouvernement les informations financières dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Toutefois, les faitières des OSC ont exprimé leurs difficultés pratiques



à collecter les informations sur les financements obtenus par leurs membres, à les agréger et à les transmettre au gouvernement.

Elles ont émis le vœu que le gouvernement leur apporte un appui dans le financement des projets et programmes en dehors des exonérations de taxes dont elles bénéficient.

Outre les quatre principes de l'efficacité de coopération au développement, un accent particulier a été mis sur les principes de Kampala². Ces principes viennent en appui aux principes de l'efficacité de l'aide et se focalisent sur la manière dont le secteur privé devrait contribuer à la création des emplois et au développement durable.

Des progrès ont été notés dans la mise en œuvre de la coopération au développement entre l'Etat et le secteur privé notamment :

- L'implication du secteur privé dans la réalisation de la feuille de route du gouvernement 2020-2025 à raison de 50% ;
- l'instauration d'un dialogue périodique entre le gouvernement et le secteur privé ;
- La création d'un cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la nomination du Secrétaire exécutif ;
- La mise en place d'un comité technique au niveau du Ministère de l'économie et des finances pour opérationnaliser les décisions stratégiques.

Néanmoins, l'appropriation des priorités nationales par le secteur privé et son alignement sur celles-ci restent à améliorer. Il a été relevé que la contribution du secteur privé à la réalisation des stratégies nationales est limitée par sa non implication

dans la prise de certaines décisions le concernant, notamment en matière de politique fiscale.

Pour obtenir des résultats mesurables conformément aux plans de développement nationaux, sectoriels et/ou infranationaux dans le cadre du partenariat public-privé (PPP), il est nécessaire que le gouvernement se penche sur les vingt (20) recommandations faites par le secteur privé.

Le secteur privé estime que les entreprises locales doivent être valorisées et favorisées à tous les niveaux de leur croissance. La préférence nationale permettra de donner plus de confiance au secteur privé togolais afin qu'il ait des matières pour véritablement contribuer au développement du pays par la création de richesse et d'emplois durables. Le secteur privé a également souligné la nécessité de définir des cadres tels que le cadre de mesure des résultats, le cadre de diffusion des résultats afin que les résultats obtenus sur la contribution du secteur privé au développement soient connus et diffusés.

Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED)

Les résultats du cycle de suivi 2018 ont été diffusés à tous les niveaux et le Togo s'est engagé dans la mise en œuvre des recommandations issues dudit cycle en vue d'assurer une coopération plus efficace. A titre d'exemple, en matière de gestion des finances publiques, de 2018 à 2021, le Togo a réalisé d'énormes efforts pour assainir le secteur à travers entre autres l'adoption de la loi relative à la passation de marchés, les réformes budgétaires avec le basculement du budget moyen au budget programme,

² Assurer une appropriation inclusive par les pays, obtenir des résultats et exercer un impact ciblé, instaurer des partenariats inclusifs, garantir la transparence et l'exercice de la redevabilité, ne laisser personne de côté



les réformes fiscales de même que le renforcement de la coopération avec

les Organisations de la société civile et le secteur privé.

IV- Défis clés en matière d'efficacité

Appropriation

- Accélérer la mise en application des réformes entreprises dans le domaine de passation de marché ;
- Mettre en place une base de données des ONG et associations actives sur le terrain ;
- Créer davantage des conditions favorables pour attirer les investisseurs nationaux ;
- Renforcer l'implication du secteur privé national dans la réalisation de la feuille de route ;
- Œuvrer à l'éligibilité du Togo aux fonds internationaux auxquels les ONG peuvent postuler ;
- Examiner les différentes recommandations formulées par le secteur privé.

Gestion axée sur les résultats

- Systématiser l'élaboration des rapports d'achèvement des projets et programmes de développement ;
- Institutionnaliser des enquêtes sectorielles périodiques ;
- Renforcer la culture du résultat avec les acteurs au développement.

Alliances inclusives

- Instaurer des cadres de dialogue

thématiques entre les acteurs au développement et le gouvernement ;

- Pérenniser le dialogue d'action entre acteurs au développement ;
- Mettre en place un cadre de concertation entre l'Etat et les OSC.

Transparence et reddition des comptes mutuelles

- Mettre en place un guichet unique pour recueillir tous les rapports d'achèvement des projets et programmes des PTF ;
- Renforcer l'organisation des revues et des suivis conjoints des projets et programmes de développement en impliquant tous les acteurs au développement ;
- S'approprier et suivre les recommandations issues des revues et suivis conjoints des projets et programmes de développement
- Organiser des visites conjointes de terrain (Etat/OSC) sur des projets exécutés par les ONG et également sur ceux exécutés par les agences de l'Etat ;
- Renforcer le climat de confiance mutuelle entre l'Etat et le secteur privé.



V- Possibilités

Afin d'accélérer les efforts pour une coopération efficace au service du développement, le Togo entend :

Appropriation des pays

- Poursuivre la mise en œuvre des réformes dans le secteur des finances publiques.

Alliances inclusives

- Poursuivre la mise en œuvre des réformes nécessaires pouvant contribuer à améliorer l'environnement des OSC (dialogue Etat/OSC et partenariat).

Transparence et reddition des comptes mutuelles

- Pérenniser le dialogue avec tous

- les acteurs au développement ;
- Organiser régulièrement des revues conjointes de portefeuilles de projets et programmes avec tous les acteurs au développement.

En matière de reddition des comptes, le gouvernement entend systématiser l'élaboration des rapports d'achèvement des projets et programmes de développement afin de renforcer la culture de résultats et de reddition de comptes auprès de tous les acteurs au développement.

Le gouvernement entend renforcer les cadres de concertation existants avec des échanges réguliers mettant au centre des discussions sur les principes de l'efficacité du développement pour relever les défis.



Séance de travail avec les personnes ressources des acteurs au développement



VI- Actions clés

Le Gouvernement et ses partenaires au développement se sont accordés sur les actions clés suivantes :

Appropriation par les pays

- Poursuivre les diagnostics périodiques du système de gestion des finances publiques (GFP) notamment par l'évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) et l'évaluation PIMA (Public Investment Management Assessment) et mettre en œuvre les recommandations issues de ces évaluations;
- Élaborer la cartographie des ONG.

Se concentrer sur les résultats

- Renforcer la capacité de collecte des données de l'INSEED en ressources humaines, matérielles et financières.

Alliances inclusives

- Réorganisation de l'environnement des OSC ;
- Accompagnement de l'Etat à l'auto-organisation des OSC pour une meilleure appropriation et redevabilité mutuelle ;
- Réflexion sur les 20 recommandations et les mesures de relance post COVID-19 du secteur privé.

Transparence et reddition des comptes mutuelles

- Renforcement du climat de confiance mutuelle entre l'Etat et le secteur privé à travers la sensibilisation sur des informations crédibles et l'association du secteur privé aux mesures et décisions relatives aux politiques publiques économiques ;
- Dynamisation des cadres de dialogue thématiques.



VII- Enseignements tirés et bonnes pratiques

En matière de bonnes pratiques, il faut noter :

Appropriation par les pays

- Appropriation et alignement des partenaires au développement avec la feuille de route gouvernementale 2020-2025 ;
- Inclusion des partenaires au développement pour l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement.

Alliances inclusives

- Renforcement de la coopération Etat-secteur privé ;
- Assainissement de l'environnement des organisations de la société civile ;

- Auto-organisation des acteurs de la société civile ;
- Implication active du secteur privé dans le processus de développement.

Se concentrer sur les résultats

- Renforcement du système statistique national.

Transparence

- Implication active de l'Etat dans l'élaboration ou l'actualisation des documents de coopération ou stratégies pays des partenaires techniques et financiers ;
- Organisation régulière de revues de portefeuilles des partenaires.



Séance de travail avec les personnes ressources des acteurs au développement



VIII- Recommandations

Pour une mise en œuvre efficace du partenariat mondial au développement, le dialogue d'action 2021 organisé au Togo a permis de retenir des recommandations prioritaires à l'endroit :

du Gouvernement

- Poursuivre la mise en œuvre des réformes dans le domaine de passation de marchés publics ;
- Poursuivre l'amélioration du climat des affaires ;
- Créer un cadre de concertation et institutionnaliser un dialogue permanent Etat-société civile ;
- Assurer la disponibilité des données statistiques fiables ;
- Renforcer les mesures de relance post COVID-19 en faveur du secteur privé ;
- Accompagner les faitières et les réseaux d'OSC dans la mise en place d'un système de gestion d'informations.

du Secteur privé

- Renforcer le climat de confiance entre l'Etat et le secteur privé ;
- S'impliquer davantage dans la réalisation des actions sociales

à travers l'élaboration et la mise en œuvre des textes relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;

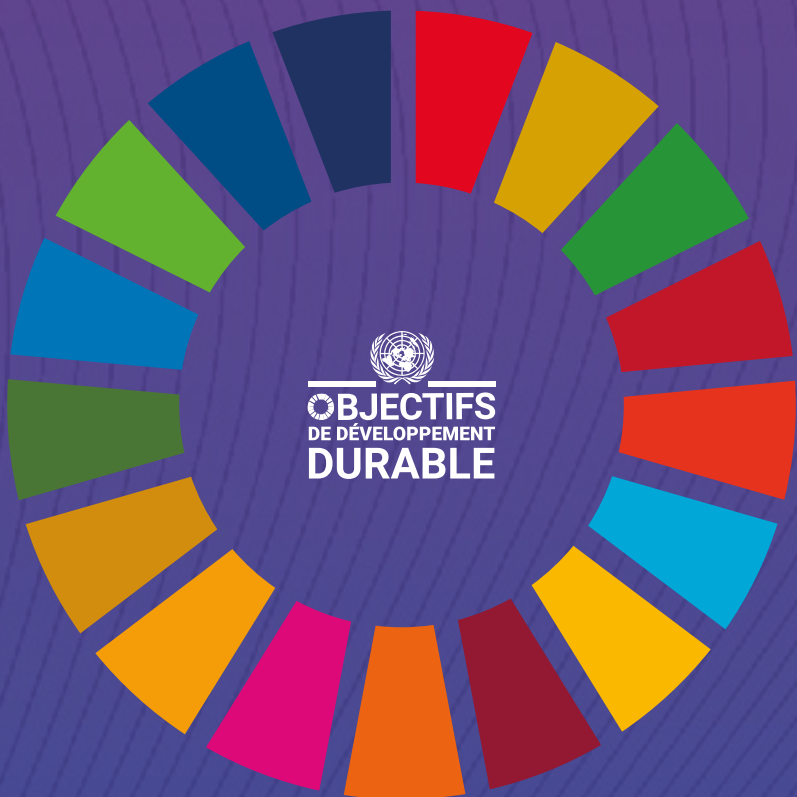
- Renforcer l'appropriation des priorités nationales par le secteur privé et son alignement avec celles-ci.

des Organisations de la Société Civile

- Assurer la culture de redevabilité et de transparence à l'égard de l'Etat ;
- Renforcer la coopération avec l'Etat ;
- Mobiliser les ONG à rendre davantage disponibles les informations sur les ressources extérieures dont elles bénéficient ;
- Finaliser le processus d'auto-organisation entrepris autour de l'efficacité du développement ;
- Mettre en place des mesures d'autorégulation des OSC autour des principes de l'efficacité du développement.

des Partenaires au développement

- Utiliser davantage les systèmes nationaux de passation de marchés publics.



📍 Programme des Nations Unies pour le développement
40, Avenue des Nations Unies | BP 911 Lomé, Togo

☎ +228 22 21 20 22 / 22 21 20 08 |

✉ registry.tg@undp.org | 🌐 www.tg.undp.org |

📺 PnudTogo | 📘 Pnud.Togo | 📺 PNUD Togo

© PNUD Togo 2022

